

CALENDRIER D'AFFICHAGE INTERNE DES POSTES ANNÉES 2025-2026 – CISSS DE LAVAL

Postes octroyés par ancienneté et priorité					
Délais de rigueur (sans exception)	<i>Il est possible de devancer ou retarder la date de mutation fixe après entente entre les deux gestionnaires concernés</i>				
Date limite (avant 16h) pour envoyer la requête de dotation via Cognito	Date d'affichage	Si date de nomination émise avant le :	Date de mutation	Envoi du 1er tableau des nominations	Pour toutes nominations émises après l'envoi du premier tableau des nominations, un tableau sera transmis par Le Service PMO, dotation interne et recrutement à cet effet à tous les vendredis avec les précisions quant à la date de mutation.
29 août 2025	1 ^{er} au 15 octobre 2025	22 octobre 2025	30 novembre 2025	22 octobre 2025	
23 décembre 2025	21 janvier au 4 février 2026	17 février 2026	22 mars 2026	17 février 2026	Dates supplémentaires de mutations possibles dans l'année :
25 février 2026	18 mars au 1 ^{er} avril 2026	24 avril 2026	14 juin 2026	24 avril 2026	<ul style="list-style-type: none"> - 5 octobre 2025; - 30 novembre 2025; - 22 février 2026; - 19 avril 2026; - 17 mai 2026.
6 mai 2026	27 mai au 10 juin 2026	24 juillet 2026	6 septembre 2026	10 juillet 2026	

Postes octroyés par compétences (Entrevue avec ou sans test au préalable)		
Date limite (avant 16h) pour la réception des requêtes	Date d'affichage	Date de mutation
DSI/DSM : Le 2 ^e MERCREDI précédent l'affichage (Date limite de réception des validations cliniques à la DRH : Le MERCREDI précédent l'affichage (Si aucun statut n'est inscrit, le poste sera affiché sans vigie clinique)).	Le 1er mercredi de chaque mois <ul style="list-style-type: none"> • Avec l'exception suivante pour janvier 2026 : les requêtes devront être reçues au plus tard le 5 décembre 2025 auprès DSM et le 19 décembre 2025 au Service PMO, dotation interne et recrutement et l'affichage aura cours du 7 janvier au 21 janvier 2026. Aucun affichage de poste au mois de juillet et août 2026.	La mutation d'une personne nouvellement nominée doit se faire dans un délai maximal de deux périodes de paie.